

# MÉMORANDUM ÉLECTIONS 2019

## Investissons dans les droits humains : Pour le droit à l'alimentation et à la nutrition pour tous !

Notre planète produit assez de nourriture pour nourrir les 7,5 milliards d'êtres humains. Pourtant, malgré les engagements de la Communauté internationale d'éliminer la faim d'ici 2030, le nombre de personnes souffrant de la faim a connu une nouvelle recrudescence ces dernières années (815 millions de personnes, FAO 2017), et plus de 2 milliards de personnes manquent des micronutriments leur permettant de mener une vie en bonne santé. De l'autre côté, plus de 1,9 milliards de personnes sont en surpoids (OMS, 2016), ce qui augmente les risques de maladies chroniques liées à l'alimentation. Le système agro-alimentaire est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et, en retour, les changements climatiques et la destruction de la biodiversité mettent en péril la capacité de nos écosystèmes à produire une nourriture de qualité.

En Belgique également la situation est préoccupante au regard du droit à l'alimentation. Plus de 577.000 personnes sont en situation de privation matérielle sévère (Eurostat) et 450.000 personnes ont recours à l'aide alimentaire (FDSS, 2016). Près d'une personne sur deux est en surpoids et 14 % sont obèses à cause de régimes alimentaires inadéquats (malbouffe). La Belgique s'est encore tristement illustrée au niveau européen en étant l'épicentre de nouveaux scandales alimentaires (œufs contaminés au fipronil, affaire Veviba, etc.), alors que l'agriculture paysanne et les circuits-courts ont du mal à émerger dans un système économique et alimentaire taillé sur mesure pour l'agroindustrie. Depuis 1980, nous avons perdu 67 % de nos agriculteurs et la majorité des agriculteur·rice·s sont âgé·e·s de plus de 55 ans et partiront à la retraite dans les prochaines années, sans que la relève ne soit assurée.

**Un constat s'impose** : Le système agro-alimentaire industriel est à bout de souffle et menace l'humain et la nature.

**Une solution émerge** : Il est urgent de mettre le droit à l'alimentation au centre des politiques publiques et d'opérer une transition vers la souveraineté alimentaire et l'agroécologie.

FIAN Belgium, membre de FIAN International, est une organisation de droits humains qui milite depuis plus de 30 ans pour la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition à travers le monde. FIAN dispose d'un statut consultatif aux Nations-Unies.

A l'approche des élections européennes, fédérales et régionales, FIAN Belgium formule une série de revendications prioritaires et souhaite recevoir l'opinion des partis politiques.

## NOS REVENDICATIONS PRIORITAIRES

1. Primauté des droits humains et cohérence des politiques avec le droit à l'alimentation et à la nutrition
2. Mettre fin aux abus des droits humains par les entreprises multinationales
3. Soutenir l'agriculture paysanne et la transition agroécologique dans notre coopération au développement
4. Reconnaître et protéger les droits des paysan.n.e.s
5. Mettre fin au soutien aux agrocarburants
6. Réaliser le droit à l'alimentation et à la nutrition pour tou.te.s en Belgique
7. Opérer une transition vers des systèmes agroécologiques en Belgique
8. Préserver les terres agricoles et les ressources naturelles

# 1. Primauté des droits humains et cohérence des politiques avec le droit à l'alimentation et à la nutrition


1.1 Inscrire le droit à l'alimentation et à la nutrition dans la Constitution (art. 23).

1.2 Intégrer l'obligation de respect des droits humains, en particulier du droit à l'alimentation, dans tous les accords internationaux conclus par la Belgique (et l'Union européenne) et prévoir des études d'impacts en matière de droits humains (avant, pendant et après la conclusion des accords) et des mécanismes de révision et de réparation en cas d'impacts négatifs.

1.3 Inclure des exceptions agricoles et alimentaires dans les accords commerciaux, permettant de garantir la souveraineté alimentaire des pays (du sud comme du nord).

1.4 Renforcer les mécanismes de cohérence des politiques avec le développement durable et les droits humains (organes d'avis sur le développement durable, conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement, instituts de droits humains) et obliger les gouvernements à rendre des comptes par rapport aux avis et recommandations de ces institutions.

### Pour en savoir plus:

 M. Eggen et N. Janne d'Othée (2013), « *Le droit à l'alimentation comme outil de cohérence des politiques en faveur du développement* », Bruxelles, Point Sud. Disponible sur : <https://www.fian.be/Ceux-qui-ont-faim-ont-droit-le-droit-a-l-alimentation-comme-outil-de-coherence>

## 2. Mettre fin aux violations des droits humains par les entreprises multinationales


2.1 Contribuer activement à l'adoption du Traité contraignant sur les entreprises et les droits humains en cours de négociation au Conseil des droits de l'Homme (ONU).

2.2 Adopter une loi sur le « devoir de vigilance » des entreprises transnationales ayant un lien avec la Belgique (siège, administration centrale, activités économiques importantes ou financées par la Belgique), imposant le respect des droits humains et de l'environnement, y compris dans leurs filiales, leurs chaînes d'approvisionnement ou les entreprises sous leur contrôle et les tenir légalement responsables (sanctions, responsabilité civile) en cas de manquement (voir l'exemple de loi en France et l'initiative en Suisse).

2.3 Diminuer les barrières pour l'accès à la justice en Belgique, y compris pour les victimes d'un pays tiers, notamment en : introduisant la possibilité de class action pour les cas d'abus de droits humains ; en offrant une aide juridique adéquate ; en donnant au procureur du Roi la compétence de mener des enquêtes ; en renversant la charge de la preuve dans des cas spécifiques ; etc.

2.4 Créer un Institut national de droits humains ayant la compétence de recevoir et enquêter des plaintes d'abus de droits humains par les entreprises ayant un lien avec la Belgique et de les sanctionner.

### Pour en savoir plus:

 H. Flachet (2018), « *Entreprises et droits humains : Un traité vers la fin de l'impunité !* », Note d'analyse FIAN. Disponible sur : <https://www.fian.be/Entreprises-et-droits-humains-un-traite-vers-la-fin-de-l-impunite>


## 3. Soutenir l'agriculture paysanne et la transition agroécologique dans notre coopération au développement

3.1 Réviser la stratégie de la coopération belge au développement en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire pour :

- ↘ faire de la réalisation du droit à l'alimentation l'objectif central et appliquer une approche basée sur les droits ;
- ↘ cibler l'agriculture familiale durable, conformément aux ODD (cible 2.3) et aux recommandations de la Décennie internationale de l'agriculture familiale (2019-2028) ;
- ↘ soutenir la transition agroécologique, conformément aux recommandations de la FAO<sup>1</sup>, et des mouvements paysans.

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/about/meetings/second-international-agroecology-symposium/fr/>


### Pour en savoir plus:

 M. Eggen et F. Kroff, (2016) « *La coopération belge en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire : bilan et perspectives – Vers une approche basée sur les droits humains ?* », Etude FIAN. Disponible sur : <https://www.fian.be/La-cooperation-belge-en-matiere-d-agriculture-et-de-securite-alimentaire-bilan>

## 4. Reconnaître et protéger les droits des paysan.n.e.s

4.1 Contribuer activement à l'adoption de la Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural des Nations-Unies, et adopter des stratégies spécifiques pour sa mise en œuvre, tant en Belgique qu'au niveau international.

### Pour en savoir plus:

 FIAN (2016), « *La déclaration sur les droits des paysannes et des paysans : Une protection spécifique est nécessaire* », Note d'analyse FIAN. Disponible sur : <https://www.fian.be/La-declaration-sur-les-droits-des-paysannes-et-des-paysans>

## 5. Mettre fin au soutien aux agrocarburants

5.1 Interdire l'utilisation d'agrocarburants (produits à partir de denrées alimentaires ou sur des terres agricoles) pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable.

### Pour en savoir plus:

 FIAN-IEW-CNCD-Oxfam (2018), « *Evaluation de la politique belge d'incorporation d'agrocarburants : Le cas de l'huile de palme* », Note politique. Disponible sur : <https://www.fian.be/Evaluation-de-la-politique-belge-d-incorporation-d-agro-carburants-Le-cas-de->

## 6. Réaliser le droit à l'alimentation et à la nutrition pour tou.te.s en Belgique

6.1 Adopter une loi-cadre visant à mettre en œuvre les obligations du droit à l'alimentation par la Belgique et développer des stratégies intersectorielles (cf. Directives sur le droit à l'alimentation, FAO 2004).


6.2 Démocratiser les systèmes alimentaires en créant des conseils de politiques alimentaires citoyens, associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'alimentation.

6.3 Fixer des objectifs clairs de réduction du surpoids, de l'obésité et de la surconsommation dans les plans nutrition-santé et prendre des mesures contraignantes pour lutter contre les régimes alimentaires inadéquats (malbouffe), notamment : l'interdiction de vente de snack et soda dans les écoles, la régulation du marketing, la taxation de la malbouffe, la distribution de repas sains (bio et en circuits-courts) dans les écoles, etc.

6.4 Diminuer le taux de pauvreté et l'insécurité alimentaire en Belgique : en renforçant les mécanismes de protection sociale ; en adoptant des plans de lutte contre la pauvreté contraignants ; et en garantissant une aide alimentaire basée sur les droits pour les personnes qui ne disposent pas des ressources suffisantes.

### Pour en savoir plus:

 Coalition pour le droit à l'alimentation (2015), « *Le droit à une alimentation adéquate en Belgique* », Rapport au Conseil des droits de l'Homme. Disponible sur : <https://www.fian.be/Rapport-au-Conseil-des-droits-de-l-Homme-Le-droit-a-une-alimentation-adequate>

 M. Eggen et V. Bonomelli (2017), « *Les conseils de politique alimentaire : Vers une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ?* », Note d'analyse FIAN. Disponible sur : <https://www.fian.be/Les-conseils-de-politique-alimentaire>

 P. Claeys (2015), « *10 ans des Directives sur le droit à l'alimentation (2004-2014) : quel bilan ?* », Note d'analyse FIAN. Disponible sur : <https://www.fian.be/Note-d-analyse-10-ans-des-Directives-sur-le-droit-a-l-alimentation-2004-2014>

## 7. Opérer une transition vers des systèmes agroécologiques en Belgique

7.1 Participer à la réforme de la PAC au niveau européen en y défendant un modèle agricole et alimentaire sain, durable, socialement juste et sans impact négatif sur les droits humains, en soutenant le plafonnement des subsides de la PAC pour les grandes exploitations ; en les réservant aux « agriculteurs actifs » ; et en orientant les aides vers le soutien aux nouveaux agriculteurs et aux petites fermes<sup>1</sup> développant des pratiques agroécologiques.

7.2 Développer des services publics et des infrastructures en soutien à l'agriculture paysanne et à l'agroécologie : structures de formation et d'accompagnement ; banques d'échange de semences paysannes ; structures de transformation et de commercialisation (abattoirs mobiles, moulins, laiteries, infrastructures de marchés pour les producteurs locaux, etc.) ; collectivisation d'outils agricoles ; services permettant la récupération et la valorisation des déchets agricoles ; etc.


7.3 Soutenir la création de nouveaux marchés alimentaires pour les producteur·rice·s locaux·ales et créer des marchés de gros régionaux ou intercommunaux favorisant l'approvisionnement auprès des producteurs locaux et rémunérateurs pour les paysan·ne·s (voir l'exemple des marchés d'intérêt national en France).

7.4 Intégrer des critères favorisant les produits issus de l'agroécologie, des circuits-courts et du commerce équitable dans les marchés publics de restauration collective.

---

<sup>1</sup> La Confédération paysanne définit par exemple les petites fermes comme celles disposant de moins de 30 ha de SAU pour une unité de travail annuel (UTA), 40 ha pour 2 UTA, 50 ha pour 3 UTA, ou 60 ha pour 4 UTA et au-delà. Voir : Confédération Paysanne (2016), « Les petites fermes sont bénéfiques pour la société, soutenons-les ! », note d'analyse. [http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots\\_cles/documents/Livret\\_Petites-fermes\\_web.pdf](http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Livret_Petites-fermes_web.pdf)

### Pour en savoir plus:

 FIAN (2017), « *Agir localement pour notre alimentation : Quelle gouvernance pour des systèmes alimentaires alternatifs ?* », Revue FIAN. Disponible sur : <https://www.fian.be/Premier-numero-en-ligne>

## 8. Préserver les terres agricoles et les ressources naturelles


8.1 Préserver les terres agricoles en mettant fin à l'étalement urbain (fixer une limite maximale à l'urbanisation des terres agricoles) et en favorisant la réhabilitation d'anciens sites industriels pour les projets d'urbanisation et d'infrastructures collectives.


8.2 Interdire la vente de terres agricoles par les pouvoirs publics et mettre ces terres à disposition pour des projets agroécologiques (installation de nouveaux paysans, espaces-tests, potagers collectifs, espaces pédagogiques, etc).

8.3 Mettre en place des Observatoires régionaux des terres agricoles et des banques foncières permettant de renforcer la transparence du marché foncier et d'exercer un droit de préemption dans l'intérêt collectif.

8.4 Développer un cadre réglementaire et des plans allant vers une interdiction de la commercialisation et de l'utilisation des produits toxiques (pesticides, engrais, etc.) tant par les professionnels que par les particuliers.

### Pour en savoir plus:

 A. Bouchedor (2014), « Pour un meilleur accès à la terre en Belgique et en Europe : Difficultés et opportunités pour une gouvernance foncière responsable », Etude FIAN. Disponible sur : <https://www.fian.be/FIAN-publie-une-etude-sur-l-acces-a-la-terre-en-Belgique-et-en-Europe>

 A. Bouchedor (2017), « Pressions sur nos terres agricoles : Face à l'artificialisation des sols, quels leviers d'actions ? », Etude FIAN. Disponible sur : <https://www.fian.be/Pressions-sur-nos-terres-agricoles>



FIAN Belgium  
Rue van Elewyck, 35  
1050 Bruxelles

[www.fian.be](http://www.fian.be)  
[fian@fian.be](mailto:fian@fian.be)

+32 2 640 84 17

 Fian Belgium  
 @FIANbelgium  
 FIANbelgium  
 FIAN Belgium